

ASSEMBLEE NATIONALE

26 mai 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

AMENDEMENT

N° 48

présenté par
M. CARREZ, rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 11

(Art. L. 451-1-2 du code monétaire et financier)

Dans le premier alinéa du IV de cet article, substituer aux mots :

« de l'Espace économique européen »,

les mots :

« d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.